

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ESPACE CONCOURS-ECOLES	CIMIEZ		1 Page 1
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER		
		Création	MàJ	Vérification
		05/02/2018		05/02/2018
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : François GAYTTE	05/02/2018	/02/2018	Jusqu'au 30/03/2018

ETUDES PROMOTIONNELLES

ECOLE DE CADRES DE SANTE

SESSION DE SEPTEMBRE 2018 A JUIN 2019

NOMBRE DE PRISES EN CHARGE : 11

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée se déroulera le 16 mars 2018.

La scolarité s'effectue à temps complet de septembre 2018 à juin 2019.

Peuvent prétendre au bénéfice des Etudes Promotionnelles les personnels infirmiers ayant effectué au moins 5 ans d'exercice de leur profession dans un établissement d'hospitalisation public à la date d'entrée à l'école.

Pour les agents contractuels :

La prise en charge des études promotionnelles est conditionnée à une intégration à l'issue de la scolarité dans le statut de la fonction publique hospitalière avec mise en stage

Les agents intéressés et remplissant les conditions requises sont invités :

1) à faire acte de candidature au concours auprès de :

L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DE LA CROIX ROUGE DE NICE
17, avenue Cap de Croix à NICE
(Tel. : 04.93.53.68.68)

AVANT LE 15 FEVRIER 2018

2) et à **solliciter par mail**, le bénéfice des Etudes Promotionnelles en demandant l'imprimé d'inscription auprès de la :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ESPACE CONCOURS-ECOLES
HOPITAL DE CIMIEZ
Mail : drh-concours@chu-nice.fr

AVANT LE 30 MARS 2018

Les prises en charge pourront être accordées, dans la limite des possibilités budgétaires, en contrepartie d'un contrat « d'engagement de servir » auprès d'un établissement public de santé, d'une durée égale au triple du temps passé en formation, soit 30 mois.

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines

Pauline 
 ROBINEAU